



© SECOURS CATHOLIQUE

DOSSIER DE PRESSE

Quelle justice pour faire société ?

De l'accueil inconditionnel à la réinsertion :
placer la dignité humaine au coeur de l'accompagnement

Table ronde du 30 septembre 2026

 *Foyer d'Accueil des Etudiants Catholiques (FEC) - 17 Place Saint-Etienne - 67000 Strasbourg*

Un événement organisé par **Caritas Alsace – Réseau Secours Catholique** et le **Réseau Caritas France**.





LA TABLE RONDE

Les intervenants :

- **Benjamin Chanseaume**, Directeur du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Bas-Rhin
- **Manon Veaudor**, Sociologue à l'université de sciences sociales de Strasbourg
- **Marianne Frigière**, Directrice de la Structure d'Accompagnement à la Sortie de Colmar
- **Éric**, ancien détenu et écrivain public pendant sa détention



SOMMAIRE

01

ÉDITO _____ p. 5

02

LES PRISONS EN FRANCE _____ p. 6

- Derrière un seul mot, plusieurs réalités
- Le profil des personnes détenues
- Le coût de la prison
- Le taux de récidive après la prison

03

LA PRISON EST-ELLE LA PEINE DU
PAUVRE ? _____ p. 9

- Justice et inégalités sociales
- L'accompagnement des personnes détenues sans ressources suffisantes
- La prison appauvrit et précarise

04

LA PLACE INVISIBLE
DES FAMILLES _____ p. 11

- L'incarcération génératrice de la dislocation du cadre familial et social
- La prison : lieux des secrets familiaux et des non-dits
- La précarisation des familles de détenus pendant l'incarcération
- Comment maintenir le lien familial en prison ?

05

L'ACTION PRISON-JUSTICE
DE CARITAS _____ p. 13

- Accompagner, soutenir, reconstruire
- Le pôle Prison - Justice en chiffres
- Paroles et témoignages

06

CHANGER DE REGARD SUR
LA JUSTICE _____ p. 17

- Un regard qui envisage et non qui dévisage
- Mener des actions de sensibilisation
- La prison : seule réponse pénale efficace ?

07

POUR ALLER PLUS LOIN _____ p. 19

- Bibliographie
- A propos de Caritas Alsace et du Réseau Caritas France
- Comment nous soutenir

LA SOLIDARITÉ DOIT-ELLE S'ARRÊTER AUX PORTES DE NOS PRISONS ?

Aujourd'hui, la France connaît un record historique du nombre de personnes détenues avec près de 90 000 personnes en détention et 180 000 personnes suivies en milieu dit "ouvert" (bracelet électronique, semi-liberté, placement extérieur, Travail d'Intérêt Général...).

Pour nous, à Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique, ces chiffres sont un vrai signal et démontrent la nécessité de continuer à se mobiliser, pour que la peine fasse sens et contribue à la reconstruction de ceux qui l'exécutent, en lien avec leurs familles et avec le souci de la réparation due aux victimes.

« Aller vers » les personnes détenues et leurs familles est une mission vivante depuis 25 ans au sein de Caritas Alsace. Les 130 bénévoles et salariés de l'association agissent au quotidien dans les établissements pénitentiaires alsaciens. Ils œuvrent au maintien des liens sociaux et familiaux et accompagnent les personnes détenues sur le chemin de la réinsertion, en lien étroit avec nos partenaires pénitentiaires, associatifs et institutionnels.

Pourquoi cet engagement ?

Parce que nous savons que la prison accueille des personnes souvent fragilisées, et que l'incarcération peut encore renforcer ces vulnérabilités.

Parce que nous croyons profondément que la prison ne doit pas couper une personne de son humanité ni de la société, au risque d'une forme de récurrence collective.

Parce que nous savons que 99 % des personnes détenues sortiront un jour de prison et retrouveront nos rues, nos écoles, nos entreprises, nos commerces, nos quartiers et notre quotidien.

Parce que nous sommes convaincus que la réinsertion ne concerne pas uniquement les personnes détenues, mais qu'elle est l'affaire de toute la société et se prépare bien avant la sortie.

Parce qu'être solidaire des personnes condamnées ne signifie pas oublier les victimes.

Ces réalités seront au cœur de nos échanges aujourd'hui. La table ronde de ce matin permettra une croisée des regards ancrée dans la réalité quotidienne des prisons alsaciennes. Elle mettra en lumière des engagements, des convictions et des parcours de vie.

Au sein de Caritas Alsace, nous avons la conviction que la solidarité ne doit pas s'arrêter aux portes de nos prisons et que collectivement, nous devons aller vers une sanction qui renoue et non qui casse.

Merci à l'ensemble des intervenants pour leur présence aujourd'hui, au Réseau Caritas France avec qui nous avons pensé et organisé cette table ronde, ainsi qu'aux collègues bénévoles et salariés de Caritas Alsace.



Louis-Marie Perrin,
Directeur Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique

02 — LES PRISONS EN FRANCE

En France, au-delà des images médiatiques largement connues, le système pénal est bien trop souvent méconnu et sujet à de nombreuses idées reçues. Pourtant, la justice est rendue au nom du peuple français et en garantit la protection. Mieux comprendre ce qui est décidé en notre nom, c'est tendre vers une société plus responsable et plus fraternelle.

PRISON : DERRIÈRE UN SEUL MOT, PLUSIEURS RÉALITÉS

En France, on compte **188 établissements pénitentiaires** répartis selon la catégorie judiciaire et la durée d'incarcération des personnes détenues.

- **Les maisons d'arrêt** : elles sont prévues pour les personnes en détention provisoire et les personnes condamnées dont la peine ou le reliquat de peine est inférieur à 2 ans.
- **Les établissements pour peine** : ils sont prévus pour les personnes condamnées à plus de 2 ans et qui représentent les meilleures perspectives de réinsertion (**centre de détention**) ou pour celles condamnées à de très longues peines ou qui présentent des risques sécuritaires (**maison centrale**).
- **Les centres de semi-liberté** : ils reçoivent les personnes bénéficiant de ce régime d'exécution de leur peine d'emprisonnement.
- **Les centres pénitentiaires** : ils regroupent deux types de régimes (Maison d'arrêt et centre de détention) sur un même lieu. Par exemple, le centre pénitentiaire de Lutterbach comprend ces deux structures sur un même site.
- Plus innovants et récents, **les Structures d'Accompagnement vers la Sortie (SAS)** : elles accueillent des personnes avec un reliquat de peine de moins de 2 ans et spécialement axé sur l'autonomisation des personnes.

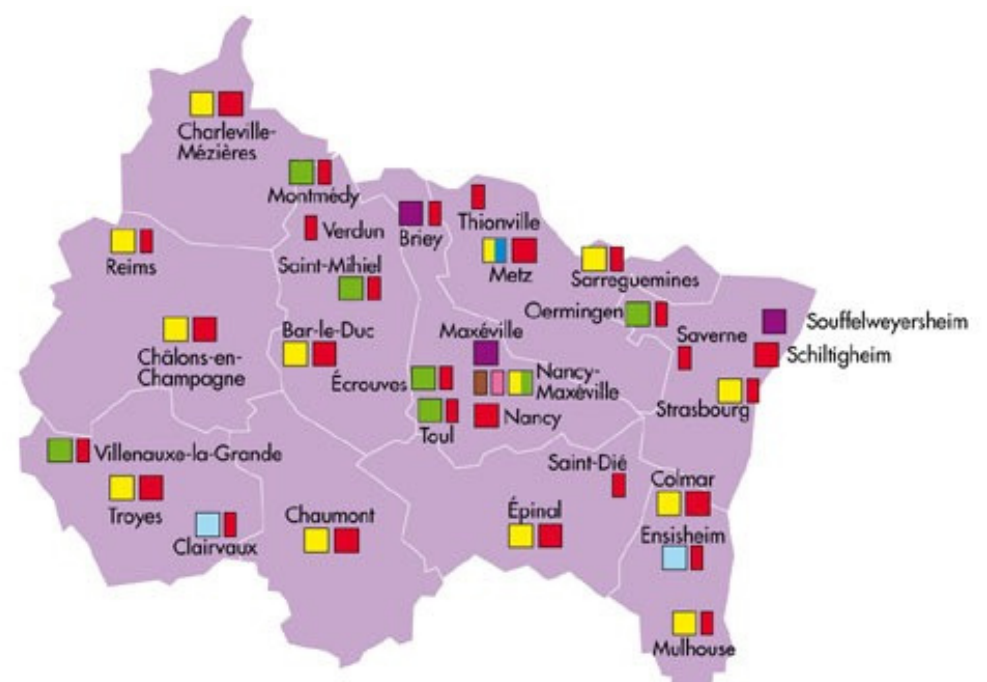
Ces différences de régimes ne sont pas anodines et impactent les conditions de détention et la sécurité de chaque personne qui y entre. Seules les maisons d'arrêt sont concernées par la surpopulation pénale car non soumises au *numerus clausus*.



L'Alsace, partie intégrante de la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Strasbourg (DISP) Grand Est

La **DISP** (Direction interrégionale des services pénitentiaires en France) est un service déconcentré de l'administration pénitentiaire, chargé d'animer, contrôler et coordonner l'activité des **23 établissements** pénitentiaires et **9 Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation du Grand Est**. Il existe en France 10 DISP autant sur le territoire métropolitain et ultramarin.

Carte des établissements dans le Grand Est



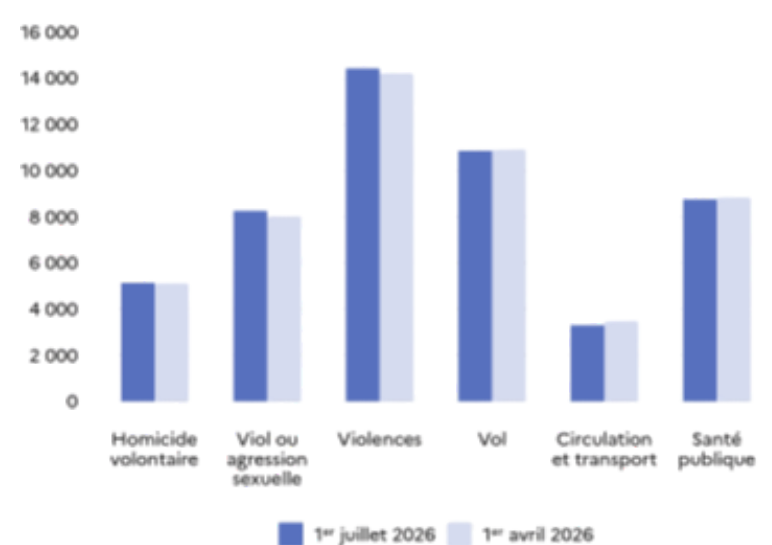
Source : Ministère Justice - DISP Grand Est



Les personnes détenues et la nature des condamnations en chiffres



Champ : personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme exécutant leur peine dans un établissement pénitentiaire et personnes prévenues placées en détention provisoire - France, hors COM.
Source : ministère de la justice, SSER, fichier statistique Genesis.



Champ : personnes condamnées à une peine d'emprisonnement ferme exécutant leur peine dans un établissement pénitentiaire - France, hors COM.
Source : ministère de la justice, SSER, fichier statistique Genesis.

LE PROFIL DES PERSONNES DÉTENUES * :

Situation judiciaire

25 % 

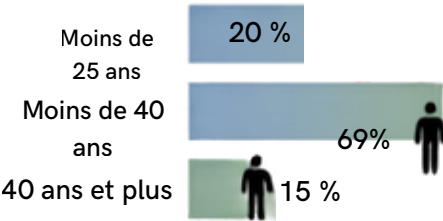
sont en **détention provisoire**, en attente de jugement

Profil démographique

 96 %

sont des **hommes**

Répartition par âge



Formation et emploi

 44 %

n'ont aucun diplôme

50 % 39%

n'ont pas d'emploi avant l'incarcération

sont **ouvriers**

Nationalité

 77%

sont de nationalité **française**

Logement

28% 

sont **hébergés chez un proche**

10%

sont **sans domicile**

Santé

70 % 

ont des **pathologies psychiatriques et/ou des addictions**

LE COÛT DE LA PRISON POUR L'ÉTAT

En France, le prix moyen d'une **journée de détention** est évalué à **128 euros** par le **ministère de la justice**. Le coût d'incarcération porté par la société française pour une personne détenue s'élève à environ 45 000 euros par an.

Nous pouvons comparer ce coût avec ceux en milieu ouvert :

- **50 euros** par jour et par personne en semi-liberté
- **33 euros** par jour et par personne en placement extérieur
- **15 euros** par jour et et par personne en Travail d'Intérêt Général

Sans oublier le coût du manque d'investissement dans la réinsertion. Une étude de l'Agence du travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle (Atigip) estime à **1,4 milliard d'euros par an** les coûts liés à la faible réinsertion professionnelle et à la récidive, **soit plus de 16 000 euros par personne** l'année suivant sa sortie de prison.



LES TAUX DE RÉCIDIVES APRÈS LA PRISON :



Le saviez-vous ?

Le risque de récidive varie fortement selon les conditions de sortie de prison :

- 63 % après une sortie sèche
- 39 % après une libération conditionnelle
- 34 % après une peine de travail d'intérêt général

Le mythe de la prison laisse imaginer un effet dissuasif pour celles et ceux qui y seraient passés, alors que les études montrent les limites de la détention contre la récidive. L'accompagnement vers la sortie semble avoir un impact non négligeable sur la non-réitération des crimes et délits.



POUR ALLER PLUS LOIN

La prison touche aussi les proches des personnes détenues : familles, conjoint-es, enfants et ami-es. Caritas Alsace soutient un manifeste pour la reconnaissance de leurs droits et de leur rôle essentiel dans l'incarcération et la réinsertion.



*Chiffres issus du rapport *Pauvreté Prison « Au dernier barreau de l'échelle sociale : la Prison »* par Emmaüs France et le Secours Catholique, 2021, Insee.



Certains crimes et délits font l'objet d'une répression qui évolue (les violences intrafamiliales, les délits routiers ou les violences envers les forces de l'ordre). L'augmentation du recours aux comparutions immédiates et le maintien, à un niveau élevé, du taux de détention provisoire renforcent cette tendance.

Une seconde cause tient à l'effet limité des alternatives à l'incarcération (bracelet électronique, travail d'intérêt général, etc.) sur le nombre de détenus.

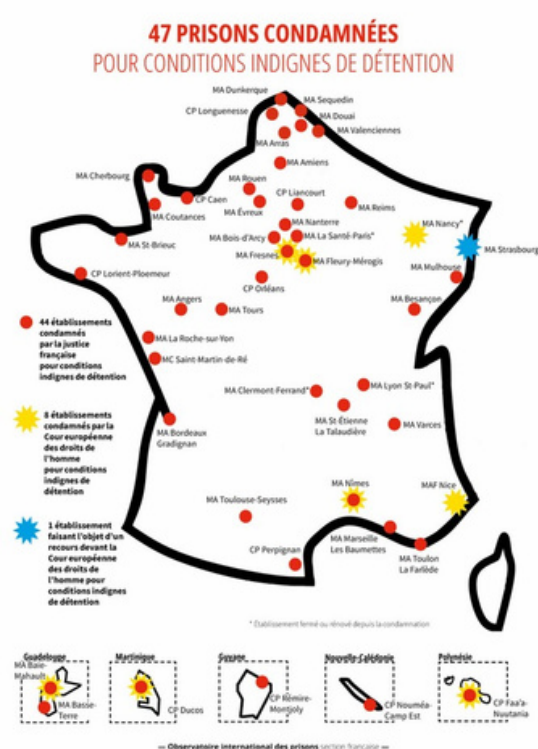
Il est à noter que l'augmentation des incarcérations n'est pas directement liée à une augmentation de la criminalité mais résulte d'orientations politiques pénales fermes (augmentation des détentions provisoires, augmentation de la durée moyenne de détention et faible aménagement de peines).

La CEDH demande au gouvernement français de prendre des mesures concernant la surpopulation carcérale et les conditions de détention non conformes à la dignité humaine.

Sources : <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/une-surpopulation-carcerale-persistante-une-politique-dexecution-des-peines-en>



Source : On parle Prison



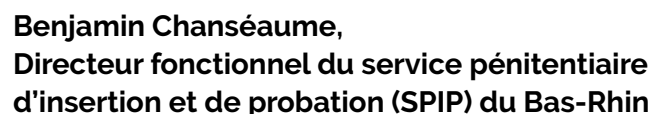
Source: OIP

« La surpopulation carcérale place le SPIP face à un défi central : concilier quantité et qualité de l'accompagnement des personnes détenues, dans le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Chaque détenu doit bénéficier d'un suivi équitable, indépendamment des contraintes logistiques.

Dans un tel contexte ; le défi est également de maintenir la pérennisation des actions collectives (socio-éducatives, culturelles), essentielles pour lever les freins à la réinsertion (soins, formation, emploi) et favoriser le retour à la vie libre. La réduction de ces dispositifs pourrait aggraver les risques de rechute ou de désocialisation, en limitant l'accès aux activités structurantes. L'accompagnement individualisé, clé pour répondre aux besoins spécifiques, doit également être préservé.

Par ailleurs, les agents du SPIP, engagés dans une démarche qualitative, pourraient subir une charge mentale accrue, source de stress et de démotivation.

Enfin, la promiscuité et la surpopulation risquent d'exacerber les tensions, entre détenus comme avec les personnels. Pour y faire face, il est crucial de réaffirmer la dignité comme priorité des politiques pénitentiaires et de maintenir des dispositifs adaptés aux besoins individuels. »



En 1945, Paul Amor réforme la prison sur des bases humanistes : elle doit désormais punir, mais aussi favoriser la réinsertion. Malgré ces avancées, la surpopulation entraîne encore des conditions indignes. L'encellulement individuel, prévu par la loi depuis 1875, est sans cesse reporté, laissant les droits fondamentaux des détenus insuffisamment respectés.

03 — LA PRISON EST-ELLE LA PEINE DU PAUVRE ?

La Justice est-elle la même pour toutes et tous ? La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 nous appelle dans son article 6 à ce principe fondamental : « La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens étant égaux à ses yeux sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. » Mais comment expliquer la forte surreprésentation des personnes les plus pauvres en prison ?

70% des détenus proviennent des 20% les plus pauvres de la population.

JUSTICE ET INÉGALITÉS SOCIALES

Le lien entre pauvreté et criminalité est l'un des sujets les plus débattus en sociologie et en criminologie, opposant des arguments individualistes (choix rationnel de chaque personne) à des raisons plus structurelles (désorganisation sociale).

La sociologie contemporaine insiste donc sur le fait que la **pauvreté elle-même n'est pas criminogène** : ce sont les conditions structurelles associées (exclusion, absence de perspectives, violence institutionnelle) qui constituent les facteurs explicatifs déterminants.

Réduire la criminalité suppose de réduire les **inégalités sociales**, non par charité mais par justice sociale. Une société qui laisse les personnes les plus vulnérables en marge se condamne à l'insécurité collective. Comme le rappelait le sociologue Emile Durkheim, « le crime est un **fait social** normal – mais son niveau révèle l'état de santé d'une société ».

Quelle place voulons-nous réserver aux plus vulnérables : celle de l'exclusion et de la surveillance, ou celle de l'inclusion et de la dignité ?

Comprendre le mécanisme de réponse pénale est une piste de réflexion. Pourquoi certaines personnes ont plus de risques de se trouver en prison et d'autres avec un bracelet électronique, pour une même infraction ?

De nombreux travaux ont mis en lumière plusieurs éléments explicatifs :

- Elles ont plus de risques d'être jugées en comparutions immédiates,
- Des coûts de défense souvent onéreux,
- La délinquance de rue, pour les personnes marginalisées, est plus visible,
- **Le principe d'individualisation de la peine** : un principe fondamental du droit pénal pour une justice équitable. Ce principe prend en considération le profil de l'auteur et sa situation sociale.

➤ La situation sociale impacte la réponse pénale

Aujourd'hui en France, la grande majorité des personnes condamnées ne sont pas dangereuses, elles sont pauvres : 60% vivent en dessous du seuil de pauvreté. Elles sont aussi désocialisées : plus de 50% sont sans emploi et sans famille et déscolarisées, 76% n'ont pas le niveau CAP. (rapport Pauvreté Prison 2021)



Le saviez-vous ? Les comparutions immédiates entraînent 8 fois plus d'incarcérations



La comparution immédiate offre des conditions de jugement moins favorables et les personnes sans logement, sans emploi, sans ressources et d'origine étrangère y sont surreprésentées.

L'étude Virginie Gautron et Jean Noël Retière « la justice pénale est-elle discriminatoire » a montré que la comparution immédiate multiplie par 8 le nombre d'emprisonnements ferme par rapport à une audience classique.



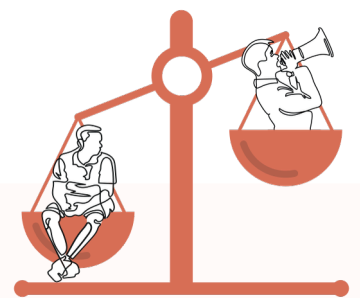
L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DÉTENUES SANS RESSOURCES SUFFISANTES

Environ 25% des personnes détenues sont sans ressources suffisantes. Communément appelés **les « indigents »**, ils vivent en détention **avec moins de 100€ sur deux mois glissants**. Ils sont souvent sans attache familiale, donc sans lien avec l'extérieur et n'ont pas accès au travail en prison.

La circulaire de mars 2022 relative à la « lutte contre la pauvreté en détention » a prévu de nouvelles aides pour les personnes détenues sans ressources suffisantes :

- Moins de 100 euros sur le compte nominatif : aides en nature, téléviseur et réfrigérateur gratuits.
- Moins de 60 euros sur le compte nominatif : versement par l'établissement de 30 euros.

À noter que cette circulaire a augmenté l'aide financière et l'aide en nature des personnes détenues sans ressources suffisantes, dont le nombre est croissant. Ce soutien matériel ne pourrait difficilement se faire sans le concours des partenaires associatifs locaux tels qu'Emmaüs, l'Association Nationale des Visiteurs de Prison et Caritas Alsace pour la maison d'arrêt de Strasbourg par exemple.



LA PRISON APPAUVRIT ET PRÉCARISE

>> Précarité financière



Le saviez-vous ? « Nourris, logés, blanchis » oui mais à quel prix ?

- Nourris : l'administration pénitentiaire fournit les 3 repas principaux. Tout autre aliment (alimentation, hygiène, presse, timbre...) sont cantinés. Chaque détenu passe commande et recevra son colis quelques jours plus tard. Le prix des aliments est souvent plus élevé qu'au supermarché.
- Blanchis : faire une lessive peut coûter 2 euros en détention.
- Logés : il n'y a effectivement pas de loyer à payer, l'incarcération engendre parfois perte du logement à l'extérieur ou perte de revenu pour honorer le paiement du loyer pour sa famille. Ce qui précarise l'hébergement à la sortie.

« La télévision est louée pour 14,15 euros par mois et le frigo 7,5 euros par mois. L'accès au téléphone fixe en cabine vers un portable coûte environ 70 euros pour 20 minutes. »

Selon le rapport pauvreté prison, il faudrait 200 euros par mois pour vivre dignement en détention.



>> Précarité sociale et familiale

La précarisation en détention n'est pas uniquement économique, **l'appauvrissement est aussi social et psychologique.**

Les causes principales sont : les conditions de vie, l'insuffisance d'activités, la pauvreté des relations sociales et familiales. (Rapport pauvreté du Secours Catholique 2025)

40% des personnes détenues ne reçoivent aucune visite et plus la peine est longue, plus ces chiffres augmentent.

Les chiffres de l'INSEE montrent l'usure du temps sur le lien familial et social. En maison centrale, la fréquence des visites chute d'une à deux par mois puis une par trimestre. En maison d'arrêt, le rythme d'une visite par semaine reste majoritaire pour les 60% de personnes détenues qui sont visitées. L'éloignement géographique et l'allongement de la peine accentuent l'isolement social et familial.

>> Précarité intellectuelle

L'illettrisme constitue également un enjeu majeur : en prison, **11 % des personnes sont concernées par l'illettrisme** (contre 4% dans la population française), **tandis que 20 à 30 % rencontrent d'importantes difficultés de lecture.** L'accès à la culture est aujourd'hui davantage facilité grâce au travail mené en partenariat avec le SPIP et les coordinateurs d'activités culturelles en détention, qui contribuent à développer et à diversifier les propositions culturelles auprès des personnes détenues.

04 — LA PLACE INVISIBLE DES FAMILLES

“ « Elles n'ont pas eu de procès, mais la justice les a aussi condamnées. A l'attente, à l'angoisse, aux reproches, à la honte, à l'isolement social et à la précarité matérielle. »

Elles, ce sont les familles, les proches, les femmes, les mères, les enfants, les pères, celles et ceux frappées par la prison sans avoir commis le moindre délit. Leur réalité reste trop souvent invisible, bien que leur soutien soit essentiel pour la réinsertion et la lutte contre la récidive.

En France, 140 000 vies d'enfants sont bouleversées par la prison chaque année. La confrontation des enfants avec la prison est une problématique sociétale. **Comment accompagner « les enfants de taulards » dans le respect de leurs besoins et de leurs droits ?**

★ L'INCARCÉRATION GÉNÉRATRICE DE LA DISLOCATION DU CADRE FAMILIAL ET SOCIAL

La précarité, la honte et la crainte de la stigmatisation peuvent entraîner un repli social des familles, un phénomène qualifié d'« **expérience carcérale élargie** ». L'incarcération bouleverse également les rôles familiaux : le parent restant, voire les enfants, peuvent être amenés à prendre davantage de responsabilités, avec des conséquences sur l'équilibre et le développement de chacun.

Le psychiatre Boris Cyrulnik qualifie la parentification de « **mécanisme de défense** » et de « **stratégie relationnelle coûteuse** ». Être adultisé consiste à prendre en charge de façon précoce son ou ses parent(s), à se sentir responsable de leur survie et/ou de leur bonheur au détriment de l'insouciance de l'enfance.

“ « Il fait des bêtises, il m'a dit que comme ça il pourra retrouver papa. »

L'incarcération met à mal sa position de parent et l'image que chaque parent souhaite conserver pour son enfant. Elle bouleverse également les repères quotidiens de l'enfant. Les faits présumés ou commis ayant généré l'incarcération peuvent être source d'un éclatement de la cellule familiale et entraîner une rupture des liens, notamment entre parents détenus et enfants.

La honte, la peur, la stigmatisation et l'exclusion sociale : autant de nouveaux troubles pour les enfants qu'il est nécessaire de prévenir et d'accompagner pour éviter qu'ils ne deviennent stigmatisés.

Autoriser les enfants à prendre du temps pour eux reste une mission pour les équipes d'accueil des familles à Caritas Alsace. L'association soutient le parent dans ses tâches administratives pour laisser une place plus ludique aux enfants. **Notre objectif est de proposer une « juste place »** aux enfants et de préserver leurs droits à une justice adaptée à leur âge et aux loisirs.



★ LA PRISON : LIEU DES SECRETS FAMILIAUX ET DES NON-DITS

“ « Viens on va voir papa au travail ! »

Cette jeune mère parle à son enfant en nous regardant d'un œil, pour s'assurer que nos propos n'aillent pas à l'encontre des siens.

L'incarcération fait honte, elle est très souvent cachée, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du cercle familial.

63% des moins de 2 ans, 50% des 2 à 4 ans, 23% des 5 à 9 ans et encore 6.5% des 10 à 14 ans, sont censés ne pas savoir que leur parent est incarcéré.

L'étude de l'Uframa* souligne que les enfants, même « censés » ne pas savoir, perçoivent souvent le non-dit. L'environnement carcéral peut alors confirmer leurs doutes, révélant la difficulté des parents à aborder la détention, notamment avec les enfants de moins de 6 ans.

★ LA PRÉCARISATION DES FAMILLES DE DÉTENUS PENDANT L'INCARCÉRATION

L'incarcération peut aggraver une précarité déjà existante. Les frais de déplacement, d'hébergement, de communication et d'aide au détenu, ainsi que la difficulté à concilier travail, garde des enfants et parloirs, peuvent entraîner les familles dans une spirale de précarité financière et organisationnelle.

*<https://www.uframa.org/>

💡 POUR ALLER PLUS LOIN

L'accompagnement se développe autour des familles, un organisme de soutien aux familles de détenues, propose un simulateur de coût de la prison pour les familles.
<https://annuaire-prisons.fr/simulateur-de-frais-de-prison-le-cout-incarceration-proche-detenu/>



COMMENT MAINTENIR LE LIEN FAMILIAL EN PRISON ?

La loi pénitentiaire de 2009 reconnaît, en termes généraux à l'article 35, le droit des personnes détenues au maintien des relations avec les membres de leur famille « soit par les visites que ceux-ci leur rendent, soit, pour les condamnés et si leur situation pénale l'autorise, par les permissions de sortir des établissements pénitentiaires ».

Cette loi consolide les droits de l'enfant dans l'article 9 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant : « Les États parties respectent le droit de l'enfant séparé de ses deux parents ou de l'un d'eux d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à l'intérêt supérieur de l'enfant. »



>> Concrètement, comment peut se vivre le lien familial et social le temps de l'incarcération :

- Visites aux parloirs individuels, parloirs familiaux, unités de vies familiales,
- Courriers,
- Téléphones,
- Echanges en visioconférence,
- Visites médiatisées,
- Permissions de sortir, suivant le statut de la personne condamnée.

>> Pourquoi les associations sont-elles en charge de l'accueil des familles de personnes détenues ?

Jusqu'aux années 1970-1980, les familles attendaient le parloir dehors, sous la pluie, sur le trottoir ou dans leur voiture, sans accès à des toilettes ou à un abri. L'État ne prévoyait rien pour elles.

L'initiative citoyenne et religieuse : face à cette détresse, des bénévoles de la société civile (militants chrétiens comme le Secours Catholique, la Croix-Rouge ou des proches d'anciens détenus) ont commencé à installer de petits préfabriqués ou autre abri pour accueillir les familles. En constatant que ces structures d'accueil apaisaient les tensions avant l'entrée au parloir et étaient utiles pour le fonctionnement global, l'administration pénitentiaire a fini par officialiser ce rôle. La loi de 1975 a placé les liens familiaux au cœur de la réinsertion. Plutôt que de créer un nouveau corps de métier public, l'État a préféré institutionnaliser et subventionner le réseau associatif existant.

>> Parce que la prison éloigne, dissuade, voire sépare : un lien mis à rude épreuve

Plus le temps d'incarcération est long, plus les couples se séparent.

« En prison, j'ai divorcé. Pour moi, c'est évident que c'est une conséquence de l'enfermement, du manque d'intimité. Parce que le lien d'amour se nourrit au quotidien. Un peu comme dans l'âtre, quand on apporte des bûches pour maintenir le feu. Si l'on ne peut plus le nourrir, le feu se meurt. En prison, c'est pareil : quand tu ne peux plus alimenter la relation, ne serait-ce qu'avec la force des mots, la personne que tu as en face, celle que tu chéris, ne ressent plus, ne lit plus, n'entend plus tes sentiments. Et forcément, c'est l'amour qui dépérit, qui s'éteint petit à petit. » Témoignage issu de l'Observatoire des Prisons.

« Sans votre écoute et votre soutien je n'aurais pas tenu le rythme des parloirs, je pensais à divorcer, non par manque d'amour pour mon mari. Je voulais aussi protéger les enfants de ces murs qui font honte ! La prison vous use, noircit tellement votre quotidien. J'aurais du mal à lui pardonner mais la prison ne doit pas gagner. » Mère à l'accueil des familles à Strasbourg.



© Caritas Alsace



ET LES ENFANTS QUI GRANDISSENT EN PRISON AUPRÈS DE LEUR MÈRE ?



Le saviez-vous ? En France, un enfant peut rester auprès de sa mère incarcérée jusqu'à l'âge de 18 mois

La maison d'arrêt de Strasbourg et le centre pénitentiaire de Mulhouse-Lutterbach disposent de cellules nurseries au sein de leurs quartiers femmes.

L'accompagnement de la parentalité en détention repose sur une approche pluridisciplinaire, mobilisant les personnels pénitentiaires, le service d'insertion et de probation, la PMI, des psychologues, des assistantes sociales ainsi que des associations, notamment L'Orée-Praxis et Caritas Alsace.



« Derrière chaque personne détenue, il y a aussi des familles qui souffrent en silence. Elles ont besoin de soutien, qu'on leur rappelle qu'elles ne sont pas seules et qu'il reste encore de l'espoir. »

Amandine, bénévole à l'accueil des familles de détenus, notamment à la prison de Lutterbach puis à la Structure d'Accompagnement à la Sortie de Colmar.



Découvrir l'intégralité de son portrait
www.caritas-alsace.org/amandine-benevole-prison-lutterbach/



05 — L'ACTION PRISON-JUSTICE À CARITAS ALSACE

ACCUEILLIR, ACCOMPAGNER, RECONSTRUIRE

Le pôle Prison-Justice de Caritas Alsace propose un accueil inconditionnel, une écoute et un accompagnement des personnes confrontées à l'incarcération et de leurs proches. En privilégiant le « faire avec », nos équipes bénévoles et salariées soutiennent chacun dans son parcours, favorisent l'autonomie et contribuent à redonner confiance, recréer du lien et reconstruire une place dans la société.



NOTRE VISION

Notre vision est claire : **redonner du sens à la peine**, pour que le temps d'incarcération ne soit pas un temps mort mais un temps constructif pour toutes et tous.

Nous affirmons trois convictions fortes :

- **La dignité** ne s'arrête pas aux portes des prisons
- **La sécurité** de demain se construit aujourd'hui
- **Pour une peine qui renoue** plutôt qu'une peine qui casse



NOS MISSIONS

- Accueil et soutien des familles en attente de parler
- Maintien du lien familial et lutte contre l'isolement
- Soutien matériel et lutte contre la précarité en détention
- Accompagnement vers la réinsertion
- Accueil de personnes en Travail d'Intérêt Général (TIG)
- Soutien et formation des bénévoles
- Sensibilisation du public aux réalités de la prison et lutte contre les préjugés
- Travail en réseau avec les services pénitentiaires et les partenaires associatifs

>> De l'aide matérielle à l'accompagnement global

Si les premiers engagements bénévoles reposaient principalement sur la distribution de vêtements, de colis lors des fêtes de fin d'année, l'aide à la correspondance avec les détenus et la lutte contre la pauvreté, l'accompagnement proposé est aujourd'hui beaucoup plus large et adapté aux besoins des personnes détenues et de leurs proches.

Cette évolution témoigne d'une volonté d'adapter les pratiques aux réalités et aux besoins individuels des personnes accompagnées. L'action bénévole ne se limite donc plus à répondre à des besoins immédiats ou matériels : elle contribue également à préserver la dignité, favoriser le lien social et familial et offrir un accompagnement plus personnalisé tout au long du parcours de détention.



« L'engagement doit rester un choix personnel, mais chacun peut, à sa manière, faire la différence. Témoigner de son expérience, partager pourquoi l'on s'investit, c'est peut-être semer une graine qui germera chez quelqu'un d'autre. Beaucoup ignorent la diversité des actions menées par Caritas. Chaque contribution, même modeste, compte. » **Yohann, bénévole à la Maison le 30 à Strasbourg**



Découvrir l'intégralité de son portrait
www.caritas-alsace.org/portrait-yohann-benevole/



NOTRE CADRE D'INTERVENTION



Notre cadre d'intervention est réfléchi et formalisé avec la Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire via une convention nationale triennale. Cette convention est dans un second temps déclinée au niveau régional avec la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires puis adaptée à chaque établissement. Nous observons depuis plusieurs années une relation partenariale de confiance et une reconnaissance de l'engagement bénévole du réseau.



POUR ALLER PLUS LOIN

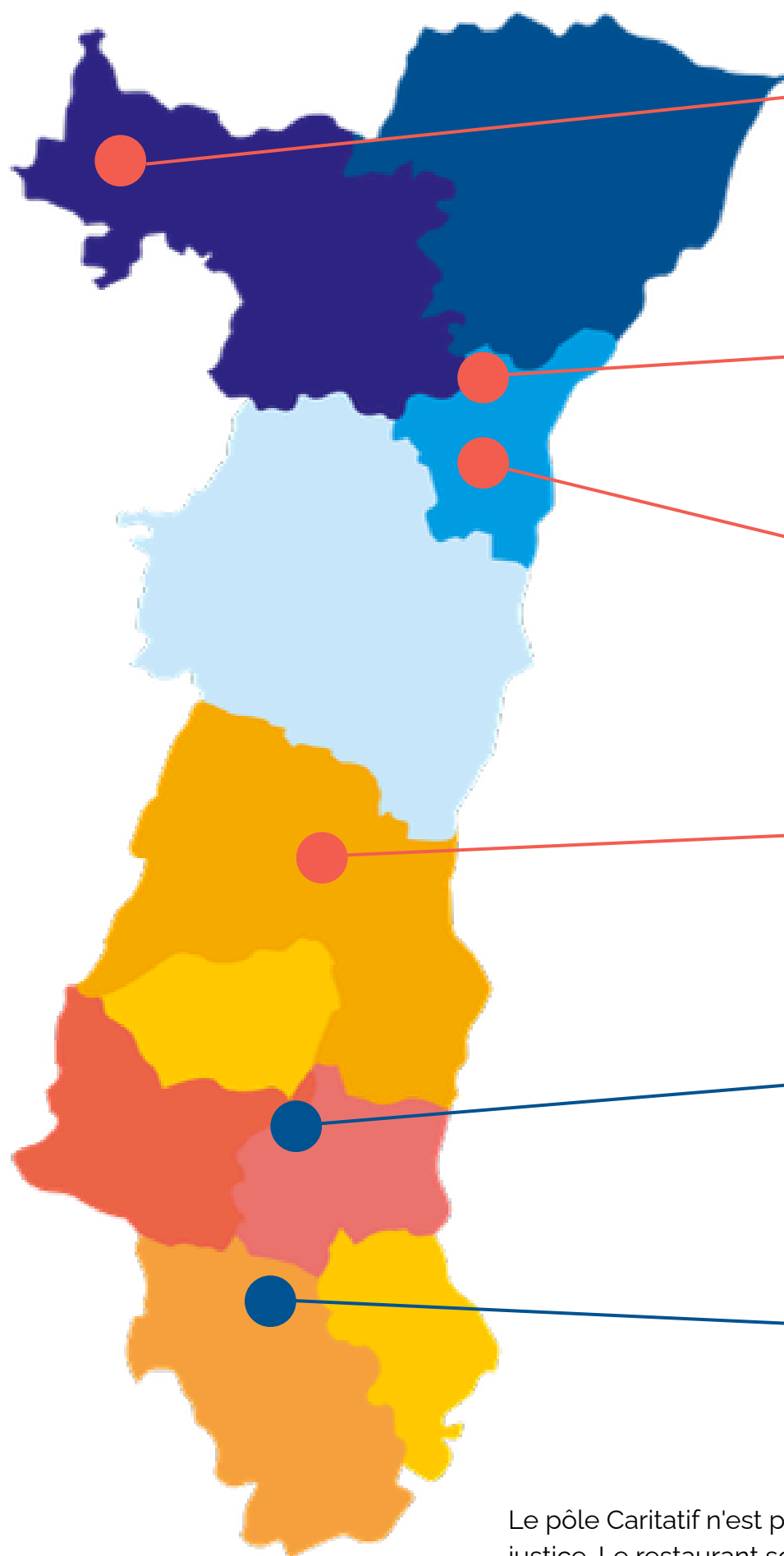
Retrouvez plus d'informations sur le Pôle Prison-Justice de Caritas Alsace sur la page dédiée sur notre site internet :

www.caritas-alsace.org/poles-activites/carceral





En Alsace, 10 équipes animées par plus de 130 bénévoles et 5 salariés, agissent sur le terrain



1 Centre de détention à Oermingen

- Vestiaire solidaire pour les personnes sans ressources depuis 2022
- Accueil des familles en attente de parloir depuis 2024

➤ **24 bénévoles**

2 Maison d'Accueil "Le 30" à Strasbourg

- Accueil de personnes sous main de justice en placement extérieur depuis 2013

➤ **18 bénévoles**

3 Maison d'arrêt à Strasbourg

- Ecrivains publics et Indigence depuis 2011
- Accueil des familles, LAEP La Mezzanine (2006-2027) et actions de soutien à la parentalité

➤ **46 bénévoles**

4 Structure d'Accompagnement vers la Sortie (SAS) à Colmar

- Accueil des familles depuis décembre 2024
- Activités jeux de sociétés avec les détenus depuis septembre 2026

➤ **15 bénévoles**

5 Maison centrale à Ensisheim

- Permanence pour personne sans ressource suffisante depuis 2015

➤ **2 bénévoles**

6 Centre Pénitentiaire de Mulhouse - Lutterbach

- Accueil des familles en attente de parloir depuis 2021

➤ **25 bénévoles**

Le pôle Caritatif n'est pas le seul pôle actif de la Fédération pour les personnes sous main de justice. Le restaurant solidaire Les 7 Pains accueille notamment des personnes en Travail d'Intérêt Général, tandis que le SMRA Mariennbron ou la Cité Relais accompagnent des personnes en placement extérieur.



ZOOM SUR LA STRUCTURE D'ACCOMPAGNEMENT VERS LA SORTIE (SAS) À COLMAR, UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE INNOVANT

« Intégrée dans le tissu urbain et ne portant pas les symboles de l'architecture carcérale, la SAS de Colmar a été conçue dans le respect de prescriptions immobilières innovantes et ouvertes sur l'extérieur. Certaines conceptions architecturales sont des références directes à l'Alsace, tel que le bâtiment administratif inspiré des anciens séchoirs à tabac alsaciens ou encore le dispositif anti-franchissement évoquant les courbes des coteaux alsaciens. L'objectif poursuivi est de créer une ambiance carcérale apaisée et apaisante, propice au respect du contrat de confiance passé entre la personne détenue et l'administration pénitentiaire.

L'orientation en SAS doit répondre à plusieurs critères cumulatifs :

- présenter un faible risque d'évasion ;
- être capable de s'adapter à la vie en collectivité ;
- être majeur, condamné définitif et ayant un reliquat de peine restant à subir égal ou inférieur à deux ans.
- être peu mobilisé sur le projet de sortie ou ne disposant pas de ressources propres suffisantes, présentant donc un fort besoin d'accompagnement pour préparer sa sortie ;

Ce critère marque un véritable changement de paradigme : la SAS a précisément vocation à accueillir celles et ceux qui, dans une logique pénitentiaire traditionnelle, pourraient être considérés comme « ne le méritant pas » — parce qu'ils sont peu autonomes, peu préparés ou peu engagés dans leur projet de sortie. C'est justement parce qu'ils disposent de moins de ressources qu'ils ont davantage besoin d'un accompagnement adapté. La SAS inverse ainsi la logique : elle ne réserve pas l'autonomie à ceux qui en sont déjà capables, mais utilise l'autonomie comme un levier pour ceux qui doivent encore l'acquérir.

Finalement, l'utilité de la SAS, dans l'objectif de réinsertion, pourrait se traduire ainsi : on ne récompense pas l'autonomie, on la construit, avec les personnes détenues. »



Marianne Frigière,
Responsable de la SAS de Colmar



LE PÔLE EN CHIFFRES

Les 10 équipes du pôle Prison - Justice agissent au quotidien et incarnent cette fraternité inconditionnelle. Elles proposent des aides pour maintenir les liens sociaux et familiaux, et des accompagnements adaptés à la réinsertion de chacun.



5 126

situations de pauvreté accompagnées



12 063

passages de familles de détenus



1 905

nuitées au « 30 »



10

équipes



130

bénévoles

FOCUS SUR QUELQUES ACTIONS MENÉES EN 2025

Accueil des familles

À Strasbourg, Lutterbach, Oermingen et Colmar, ces structures accueillent, écoutent et accompagnent les familles de personnes détenues, en leur offrant un espace bienveillant et confidentiel où elles peuvent trouver du soutien, des informations et un accompagnement face aux difficultés liées à la détention de leurs proches et familles.

La Mezzanine – soutien à la parentalité

Ce lieu d'accueil enfant-parent accompagne les familles et soutient la relation entre parents et enfants. **213 familles** ont été accompagnées en 2025.

1^{er} Lieu Accueil Parents Enfants (LAEP) aux portes de le prison, La Mezzanine à Strasbourg fait figure d'exception nationale par son adossement direct à la maison d'arrêt.

Le 30 – accompagnement vers la réinsertion

Ce lieu propose **8 places d'hébergement** pour des personnes en fin de peine ou sous contrôle judiciaire. En 2025, **17 personnes ont été accompagnées** avec l'appui de **18 bénévoles**, favorisant l'individualisation des parcours, le pouvoir d'agir et la régulation de la surpopulation pénale.

Soutien aux personnes indigentes

Des bénévoles interviennent auprès des personnes détenues les plus précaires à Strasbourg et Ensisheim. Elles bénéficient notamment de denrées alimentaires, vêtements, timbres et matériel de correspondance.

Écrivains publics

Les bénévoles aident les personnes détenues à maintenir leurs liens avec l'extérieur grâce à l'écriture et à la correspondance. En 2025, 5 bénévoles ont rédigé **235 courriers**.

Vestiaire solidaire

À Oermingen, le vestiaire permet aux personnes détenues d'accéder à des vêtements dans des conditions dignes. Le système de tarif solidaire permet également de financer gratuitement l'équipement des personnes sans ressources.

Formation et accompagnement des bénévoles

La qualité de l'accompagnement repose aussi sur le soutien des équipes engagées.

En 2025, **5 formations** Prison et **7 formations OPTIM**, animées par des agents pénitentiaires, ont permis de mieux comprendre le milieu carcéral et les réalités de la détention.

Cet accompagnement s'appuie également sur des visites d'établissements, des formations spécialisées, notamment avec l'UFRAMA, ainsi que des temps d'échanges réguliers avec l'Administration pénitentiaire et les SPIP (Service Pénitentiaire d'insertion et de probation)



UN TRAVAIL PARTENARIAL AU SERVICE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES

Le pôle Prison-Justice s'appuie sur un large réseau de partenaires :

- L'Administration pénitentiaire
- Les SPIP
- Sodexo
- Les associations locales
- Les équipes locales du réseau Caritas
- Le pôle Insertion
- Le groupe local de concertation prison
- La CAF
- Les services de médiation familiale
- L'UFRAMA
- Les financeurs institutionnels



« Notre mission repose sur un travail étroit avec nos partenaires pénitentiaires, associatifs et institutionnels, dans une relation de confiance et de complémentarité.

Nous sommes convaincus que l'acte commis par une personne ne définit pas son identité, à vie, aussi notre accompagnement se veut individualisé et global. »

Gaëlle Lhermitte,
Coordinatrice du Pôle Prison-Justice



AU PLUS PRÈS D'EUX POUR ESPÉRER VOIR PLUS LOIN : PAROLES ET TÉMOIGNAGES

« Lors de la permanence des écrivains publics, un détenu me demande d'écrire à sa fille, qu'il n'avait pas revue depuis une dizaine d'années et qu'il a retrouvée au tribunal lors de son procès. Elle lui a annoncé qu'il était grand-père. » **Marie, bénévole pour la permanence des écrivains publics à la maison d'arrêt de Strasbourg.**

« Être bénévole à l'Accueil des familles de détenus et au LAEP de la Mezzanine étonne, interroge, parfois suscite des remarques inattendues voire peu amènes. Et pourtant c'est une nécessité pour tenter de limiter la double peine engendrée par l'incarcération, celle de la dégradation ou rupture du lien familial du détenu avec sa famille et vice-versa. Mission de service public assurée par notre association à la Maison d'Arrêt de Strasbourg, elle revêt plusieurs facettes toutes mêlées, un éternel recommencement, une perpétuelle adaptation sans préjugés face à ces familles si différentes, ces « mères courage » venues voir leur fils récidiviste, ces épouses ou compagnes qui s'accrochent. Et ce, malgré les énormes difficultés du quotidien : l'éloignement géographique parfois, la précarité qui s'installe ou s'aggrave, la fragilité de la structure familiale, la santé qui se dégrade, le poids et les responsabilités qu'il faut assumer seule face à ses enfants, les tabous et non-dits, la honte de l'emprisonnement de leur proche qu'elles vont jusqu'à cacher à leur enfant pensant les « épargner » ... » **Isabelle, bénévole pour le LAEP La Mezzanine.**

Au-delà de recharger les batteries, ce temps parents-enfants sert aussi à préparer l'après. C'est ce que pense le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) qui soutient financièrement le projet. « Le maintien des liens familiaux est un droit et il est, d'un point de vue sociologique, un marqueur de prévention de la récidive, affirme le directeur du SPIP à la maison d'arrêt de Strasbourg. Ce vrai temps d'échange aide à retrouver une place dans la société et des liens sociaux positifs hors délinquance ». « Si on veut aider ces personnes à ne pas récidiver, l'amour qu'elles portent à leurs enfants peut les sauver », **Ancien directeur des services pénitentiaires du Bas Rhin et Annie, bénévole, témoignent dans le cadre de l'organisation d'un temps parents enfant à la maison d'arrêt de Strasbourg.**

« Il m'a fallu un peu de temps avant d'entrer dedans en mettant de côté la pensée « pourquoi ils sont là », pour se rendre compte de réels besoins qu'ils ont en termes des vêtements dignes, de dialogue et d'échanges. Pour les prisonniers, nous qui venions de l'extérieur nous étions pour eux « comme une bouffée d'air frais ». Et quand ils avaient trouvé les vêtements qui étaient à leur goût et à leur taille, ils me disaient qu'ils reviendraient lors de la prochaine permanence et nous disaient « Merci ». Ces mots tout simples mais ô combien doux et bienveillants m'ont fait chaud au cœur. » **Michel, bénévole au vestiaire solidaire du centre de détention d'Oermingen.**

« Mon rôle au « 30 » est d'être attentif au respect des règles collectives et individuelles bien sûr, mais surtout à la qualité du vivre-ensemble et à l'équilibre de chacun durant ce moment particulier qu'est la nuit. Quelle chance pour moi d'avoir une activité qui a du sens ! Cette maison est à l'image de ses résidents : singulière et enrichissante. Chaque soirée y est une invitation à réinvestir les rencontres, à trouver de la saveur au quotidien dans ce qu'il a de banal comme d'extraordinaire et à le partager. C'est un carrefour d'humanités imparfaites, réelles et ô combien réjouissantes ! » **Serge, bénévole à la maison d'accueil « Le 30 ».**



« Après 10 années d'incarcération au Centre de Détention de Toul, nous avons trouvé, avec ma CPIP (Conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation), avec qui j'ai fait un gros travail (je lui dis encore 100 fois merci, pour sa gentillesse et son grand professionnalisme), un compromis pour une sortie de prison en douceur, afin que la transition vers ma nouvelle vie sociale se fasse dans des conditions optimales. Je n'oublie pas non plus mon visiteur de prison Stéphane, du Secours Catholique de Nancy, qui m'a aiguillé sur cette structure. Merci encore à ma psychiatre (que je ne citerai pas) avec qui j'ai fait un énorme travail pour me reconstruire et retrouver toutes mes facultés mentales. J'ai vécu des grands moments de solitude, de détresse en prison et, aujourd'hui je rebondis. Merci à toutes les actrices et acteurs de mon renouveau, et de ma future nouvelle vie. Ce placement extérieur est la meilleure solution que nous avons trouvée. Grâce à toute l'aide des bénévoles toujours à l'écoute et des salariés du 30, qui font un énorme travail, je me sens aujourd'hui prêt à vivre ma seconde vie. (Une seconde chance, en quelque sorte). Je redécouvre cette belle ville de Strasbourg qui m'a vu grandir. Et c'est pas rien... Pour finir je dirais que la vie est un combat de tous les jours, mais il faut toujours se dire qu'il y aura des jours meilleurs, et que le pire est désormais derrière moi. » **Pierre, résident à la maison d'accueil « Le 30 ».**



Mots des familles, extrait du podcast : www.caritas-alsace.org/caritas-alsace/podcast/

Si vous deviez définir la prison en 3 mots ?

« La douleur, la tristesse, l'enfer. »

Si vous deviez définir Caritas Alsace en quelques mots ?

« Revivre, le renouveau, l'avancement, l'humanité, la joie et le futur. »

« Caritas a donné le petit plus pour avancer. »

« L'association m'a permis de croire en l'humain. »

« Merci d'avoir réussi à me relever. »

— CHANGER DE REGARD SUR LA JUSTICE : UN CHOIX ENGAGÉ ET RESPONSABLE POUR UNE SOCIÉTÉ JUSTE ET SÛRE

“

« Ils l'ont bien mérité, ils auraient mérité plus » | « Il n'y a pas d'innocent en prison » | « C'est le Club Med de toute façon ils sont mieux traités que les personnes en maison de retraite » | « Un bracelet électronique c'est un pas sanction » | « S'il y a surpopulation c'est qu'il y a plus de délinquance en France ? » | « La justice est trop laxiste ».

Les multiples poncifs de ce genre forment l'imaginaire collectif et laissent peu de place aux réalités complexes.

UN REGARD QUI ENVISAGE ET NON QUI DÉVISE : HUMANISER LA PEINE, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ DONT CARITAS ALSACE PREND PART

Concrètement nos équipes participent à ce changement de regard :

- **Par leur présence** : les bénévoles représentent la société civile et maintiennent le lien social: ceux qui vont vers "elles" sans obligations institutionnelles et professionnelles. la gratuité de leur présence donne de la valeur aux personnes accompagnées.
- **Par leurs témoignages**, le partage de leur vécu dans les prisons et auprès des familles.
- **Par l'organisation d'actions de sensibilisation**, notamment dans le cadre des Journées Nationales Prison annuelles en collaboration avec les groupes locaux de concertation prison.
- **Par des propositions de formations prison** pour mieux comprendre le système pénal français et lutter contre les idées reçues.

25% de la population pénale est en détention provisoire. La présomption d'innocence se vit derrière les barreaux pour ¼ des personnes détenues. S'il y a surpopulation c'est qu'il y a plus de délinquance en France ? Nous avons démontré dans ce dossier de presse que l'augmentation de la population pénale n'est pas en lien étroit avec une augmentation de la délinquance.

MENER DES ACTIONS DE SENSIBILISATION AUPRÈS DE L'OPINION PUBLIQUE

L'association mène différentes actions pour mieux faire connaître la réalité carcérale et lutter contre les préjugés : organisation de visites de procès avec « Et si on allait voir un procès ? », formations, participation aux Journées nationales des prisons (JNP) et diffusion de brochures de sensibilisation.

Le droit à la dignité est une lutte tout aussi nécessaire que le maintien des liens familiaux et la lutte contre la pauvreté en détention.

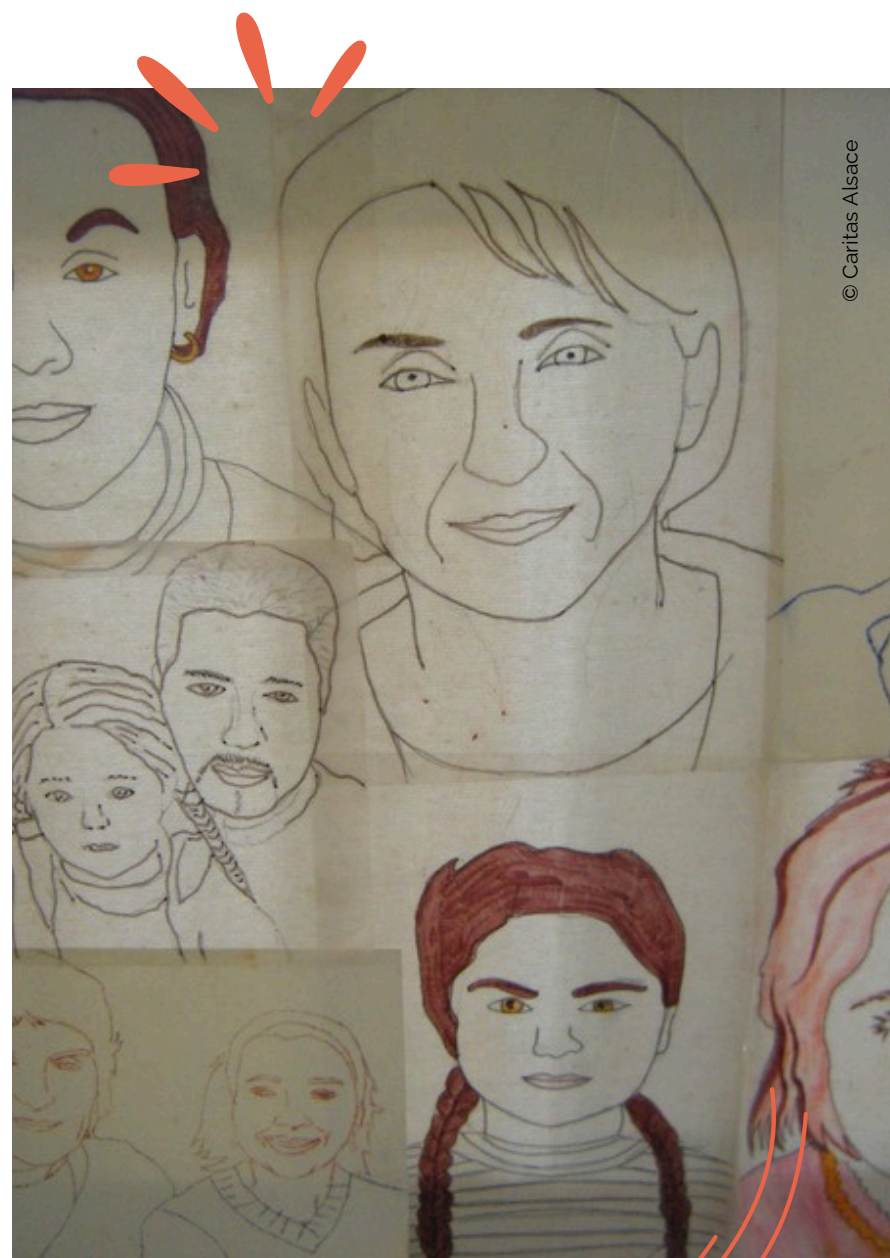


« On ne peut pas regarder une personne détenue uniquement par le prisme de l'acte qu'elle a commis, quelle qu'en soit sa gravité, mais on doit s'efforcer de la regarder comme un être humain fragilisé, mais également doté de capacités positives. »

Alain, ancien magistrat et bénévole à la Maison "Le 30"



Découvrir l'intégralité de son portrait :
<https://www.caritas-alsace.org/benevole-maison-30/>



© Caritas Alsace



POUR ALLER PLUS LOIN

La prison, on en parle ?
Données concrètes à l'appui, découvrez les enjeux importants du monde carcéral sous la forme de conversations interactives à lire en 5 minutes ! <https://on-parle.fr/>



LA PRISON : SEULE REPONSE PÉNALE EFFICACE ?

« Faut qu'ils fassent de la prison pour qu'ils comprennent vraiment ! »

La prison n'est pas la peine de référence, c'est une alternative, comme une autre, choisie ou non selon le discernement de la justice pénale. En effet, la loi prévoit que l'emprisonnement doit être considéré comme une sanction ou mesure de dernier recours en matière délictuelle. Il existe de nombreuses mesures pour éviter l'incarcération, et ce à tous les stades de la procédure pénale. Mais ces mesures restent insuffisamment utilisées comme réelle alternative à la prison, qui reste alors la peine de référence.

Pourtant, la récidive est toujours moins importante en cas de recours à des mesures ou sanctions alternatives à l'incarcération.



LE SENS DE LA PEINE



Dans le droit pénal actuel, l'article 130-1 définit le sens de la peine « afin d'assurer la protection de la société, de prévenir la commission de nouvelles infractions et de restaurer l'équilibre social dans le respect des intérêts de la victime. » La peine a pour fonction de :

- Sanctionner l'auteur de l'infraction
- Favoriser sa réinsertion pour que la personne condamnée retrouve une place dans la société
- Fonction d'intimidation afin que la sanction dissuade le reste de la société
- Fonction de protection en privant de liberté la personne condamnée
- Fonction réparatrice

Mais qu'en est-il réellement dans la pratique ? Ces différentes fonctions de la peine trouvent-elles encore pleinement leur sens aujourd'hui, tant pour la société que pour les personnes condamnées ? La réponse pénale actuelle est-elle véritablement utile, efficace et porteuse de sens ?

Nous sommes parmi les premiers observateurs et témoins des conséquences de l'incarcération : une peine qui ne se limite pas à la privation de liberté, mais qui peut également être vécue dans ses dimensions physiques, psychiques, sociales et familiales. Les personnes détenues, comme leurs proches, en éprouvent quotidiennement les effets.

C'est pourquoi nous défendons une conception de la peine qui renoue plutôt qu'elle ne casse, qui permette de reconstruire plutôt que d'exclure davantage. Donner du sens à la réponse pénale, c'est aussi s'interroger sur sa capacité à préparer un avenir, à restaurer les liens et à favoriser une véritable réinsertion.

La prison est une privation de liberté. Elle ne devrait jamais devenir une privation de dignité, d'humanité ou de liens sociaux.

Caritas Alsace, réseau du Secours Catholique, s'inscrit pleinement dans cette démarche. Nous agissons à l'intérieur des prisons, mais aussi au-delà des murs, aux côtés des personnes détenues et de leurs familles. Notre engagement s'inscrit également au-delà des considérations morales et judiciaires.

Parce qu'une personne ne se résume pas à son acte ou à sa condamnation, nous croyons à une justice qui protège la société tout en préservant la dignité de chacun. Pour nous, donner du sens à la peine, c'est faire en sorte qu'elle puisse aussi ouvrir un chemin vers la reconstruction.

POUR ALLER PLUS LOIN

Un guide pour déconstruire les clichés sur les personnes détenues réalisé par Emmaüs France disponible sur le site de emmaus-france.org



07 — POUR ALLER PLUS LOIN

➡ Ressources Caritas Alsace / Secours Catholique / Fondation Jean Rodhain

- [Débat : doit-on construire de nouvelles places de prison ? | Secours Catholique - Caritas France \(secours-catholique.org\)](#)
- [Prison : « On peut être un bon père, même en détention » | Secours Catholique - Caritas France](#)
- Paroles du « 30 », son responsable, une bénévole et un ancien résident : [Podcasts – Caritas](#)
- [Fondation Jean Rodhain, Colloque « Passer de la peine à la sanction : chemin obligé vers une société harmonieuse et sûre »](#)

➡ Ressources bibliographiques

- LHUISSIER, Sylvain. Décarcérer, cachez cette prison que je ne saurai voir, Rue de l'Echiquier, 2024.
- DINDO Sarah. La prison en 30 questions, La documentation française, 2015
- HEINRICH, Laure. La justice contre les hommes, Flammarion, 2023.
- Passés par la case prison. Observatoire International des prisons (ouvrage collectif), La Découverte, 2014.
- ROUSTAING Corinne. Une institution dégradante la prison, Gallimard, 2021.
- PORTELLI Serge. Qui suis-je pour juger l'autre ? Les Editions du Sonneur, 2019.
- Pour que les droits et dignité ne s'arrêtent pas au pied des murs, de l'Observatoire International des prisons, Edition du Seuil, 2021.
- VERON Leila. Ce que Sarkozy n'a pas dit sur le prison, journal de 87000 prisonniers, Tract Gallimard, 2026
- CHANTRAINE Gilles. Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en prison, Presses universitaires de France, 2004
- PHILIPPE Arnaud. La Fabrique des Jugements, de Arnaud Philippe, La Découverte, 2022.

➡ Ressources filmographiques, radiographiques par thématiques

- "Les enfermés" podcast du Contrôleur Général des Lieux de privation de Liberté
- Podcast « Carte blanche à Reda Kateb » – France Culture
- La sortie de prison : épisode 1/5 du podcast Carte blanche à Reda Kateb | France Culture
- « [La prison et après](#) » (3 épisodes) – France Culture (Sur les Docks)
- « L'aménagement de peine : une sortie de prison en douceur » (8 fév. 2016)
- « [Reprendre sa liberté](#) » – ARTE Radio
- Reportage sur un établissement agricole de réinsertion pour femmes en aménagement de peine
- Le Monde (30 mai 2020) : « [Le logement, casse-tête des aménagements de peine](#) » — freins matériels à l'efficacité du bracelet et de la semi-liberté
- « [Sortir de Prison](#) » (épisode 3 : Aller au travail) – Radio CampusParis
- Reportage sur la place du travail en réinsertion
- [Réinsertion : la prison remplit-elle encore sa mission ?](#) – Reportages de Public Sénat

Surpopulation carcérale :

- Le Monde (21 nov. 2024) : « [La construction de nouvelles prisons ne peut constituer une solution unique](#) » – surpopulation à 127,9 %, propositions de sanctions alternatives.
- Episode France culture sur la surpopulation carcérale avec une comparaison France / Angleterre. Disponible [ici](#)
- « [L'économie derrière les barreaux](#) » – FranceCulture (Entendez-vous l'éco ?) 3 épisodes dont : « Travail en détention : préparer la sortie » (épisode 3/3, 1er nov.2023)
- « Des hommes » (ODIO & VILLET, 2020), Témoignages de détenu·es et surveillant·es. Disponible en VOD sur les plateformes [Arte](#).
- Documentaire « [Maison d'arrêt de Colmar](#) » (Criminocorpus), Visite intégrale et témoignages des personnels, jusqu'en 2021. Disponible sur Criminocorpus – archives audiovisuelles sur la prison. Omblime – Film avec Mélanie Thierry

À PROPOS DE CARITAS ALSACE



Pôle Caritatif de la Fédération de Charité, Caritas Alsace représente le Secours Catholique en Alsace et travaille sous convention avec lui. À travers le Secours Catholique,

En Alsace, et depuis plus de 120 ans, Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique agit contre la pauvreté et en faveur de la solidarité, pour que chacun ait une place dans la société. La parole, la participation et la prise de responsabilité de toutes et tous sont encouragées. Caritas Alsace entend ainsi favoriser l'autonomie dans l'action, et permettre à chacun de proposer des solutions aux difficultés rencontrées et de mettre en œuvre les initiatives pour y répondre.

Caritas Alsace est **labelisé "Don en Confiance"** depuis le 5 juillet 2018 ce qui implique 4 engagements : respect du donateur, transparence, probité et désintéressement, recherche d'efficacité. À travers ses 5 pôles d'action (Alimentaire, Solidarités familiales, Prison-Justice, Solidarité internationale et Pastoral) et grâce à l'engagement de ses 96 équipes locales en Alsace, Caritas Alsace agit au plus près des personnes et des réalités du territoire et est le pôle caritatif de la Fédération de charité Caritas Alsace.



Quelques chiffres clés 2025 :

- **44 200 personnes** accompagnées
- **1 866** bénévoles
- **269 375 heures** de bénévolat
- **8111 tonnes** d'aide alimentaire distribuée
- **+ de 20 000** enfants bénéficient d'une aide Caritas Alsace
- **7 projets** internationaux
- **13 épiceries** sociales et solidaires
- **80 lieux** d'accueils

Pour aller plus loin, le rapport d'activité de Caritas Alsace 2025 propose une analyse approfondie de la situation à travers des chiffres clés, des témoignages de terrain et une présentation détaillée des actions menées tout au long de l'année. Il met en lumière les enjeux rencontrés, les réponses apportées par l'association, ainsi que les perspectives pour les années à venir. <https://www.caritas-alsace.org/caritas-alsace/rapport-dactivite/>

“SERVIR L'HUMAIN, PORTER L'ESPÉRANCE.”

À PROPOS DU RÉSEAU CARITAS FRANCE



Le Réseau Caritas France a été créé à l'initiative du Secours Catholique-Caritas France pour rassembler les organisations qu'il a contribué à créer ou qui partagent ses valeurs, finalités et principes d'actions. Son but est de susciter l'innovation et la coopération dans les territoires en alliant les compétences et les moyens de ses membres.

Les structures membres du Réseau Caritas France ont donc décidé d'unir leur réflexion et leurs forces afin de :

- Favoriser l'accompagnement global et la capacité d'agir des personnes en situation de précarité ou d'exclusion sur un même territoire,
- Éveiller à l'engagement solidaire et à la fraternité,
- Agir sur les causes profondes de la pauvreté.

Les membres du Réseau Caritas France : Secours Catholique-Caritas France (président), Cités Caritas, AIVS Agence immobilière à vocation sociale Caritas Ile-de-France, foncière sociale Caritas Habitat, Fondation Caritas France, Fondation Jean Rodhain, Fédération de Charité Caritas Alsace, Tissons la solidarité, CCSC, Fédération Solidarauto, foncière sociale Chênelet.

COMMENT NOUS SOUTENIR ?

S'engager à nos côtés peut prendre différentes formes : donner de son temps, faire un don matériel ou soutenir financièrement nos actions. Chacun, à son échelle, peut contribuer à préserver la dignité des personnes accompagnées, à soutenir leurs proches et à faire évoluer le regard porté sur le monde carcéral.



DEVENIR BÉNÉVOLE

Franchir les murs, offrir une écoute bienveillante et créer du lien : telle est la mission des bénévoles engagés au sein du pôle.

Selon vos disponibilités et vos envies, vous pouvez :

- accueillir et écouter les personnes détenues et leurs familles ;
- participer aux permanences vestiaires, écrivains publics ;
- contribuer à l'accueil des familles et des enfants ;
- participer à des actions de sensibilisation sur les réalités carcérales.

Chaque engagement compte pour maintenir le lien humain et soutenir les personnes détenues et leurs proches.



« La prison détruit le lien social. Ici, nous essayons de le reconstruire, de redonner confiance et dignité. Chaque échange, chaque sourire retrouvé devient alors une forme de petite victoire. Voir quelqu'un retrouver confiance, reconstruire sa vie et se projeter dans l'avenir est un souvenir qui reste gravé »



Découvrir l'intégralité de son portrait
www.caritas-alsace.org/marc-benevole-le-30/



Marc, bénévole à la Maison "Le 30"



DON FINANCIER

Le développement et la pérennisation de nos actions, adaptées aux évolutions du contexte carcéral et aux besoins croissants liés notamment à la surpopulation, nécessitent la mobilisation de nouvelles ressources financières.

Votre soutien permet de maintenir nos actions existantes tout en développant de nouveaux projets, afin de répondre de manière toujours plus adaptée aux réalités rencontrées sur le terrain et aux besoins des personnes détenues et de leurs familles.

Pour nous soutenir, rendez-vous sur :

www.caritas-alsace.org/agir-avec-nous/nous-soutenir/



DON MATÉRIEL

Nos permanences vestiaires, organisées à la maison d'arrêt de Strasbourg et au centre de détention d'Oermingen, permettent de répondre aux besoins essentiels des personnes détenues.

Face à la surpopulation carcérale, les besoins en vêtements, produits d'hygiène et matériel de correspondance sont croissants. Vos dons matériels nous permettent de soutenir concrètement les personnes accompagnées et de préserver leur dignité au quotidien.



APPEL AU CHANGEMENT DE REGARD COLLECTIF

Dans notre quotidien, en famille, entre amis ou entre collègues, les discussions autour de la prison sont souvent animées et parfois controversées. Elles s'appuient parfois sur des informations partielles, voire erronées, qui peuvent renforcer les idées reçues.

Porter une parole factuelle, éclairée et constructive permet de mieux faire connaître les réalités du monde carcéral et de contribuer, collectivement, à faire évoluer les regards.



Contact presse :

Gala Février-Moerlen, Responsable communication
gmoerlen@federationcaritasalsace.org
07 77 26 44 86



**ENSEMBLE,
CONSTRUIRE
UN MONDE JUSTE
ET FRATERNEL**



caritas-alsace.org

- @caritasalsacereseausecours3384
- CaritasAlsaceReseauSecoursCatholique
- @caritasalsace
- caritas-alsace-reseau-secours-catholiqu

Caritas Alsace - Réseau Secours Catholique
5 rue St Léon - 67000 Strasbourg

- 03 88 22 76 40
- communicationcaritas@federationcaritasalsace.org

